

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – MOTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DFFD	Date	2 septembre 2024
Numéro	24.186	Heure	16h33

<b>Auteur-e(s) :</b> Député-e-s interpartis	<b>Lié à (facultatif) :</b> ad
<b>Titre :</b> Harcèlement scolaire : former et investir les moyens nécessaires	
<b>Contenu :</b> Le Grand Conseil demande au Conseil d'État de lui adresser un rapport sollicitant les crédits et les modifications réglementaires nécessaires pour lutter contre le harcèlement scolaire de manière conséquente à l'école obligatoire. En particulier, ces crédits et modifications réglementaires devront permettre de former et de donner les moyens aux actrices et acteurs de terrain, dont les enseignant-e-s et les éducateur-trice-s, pour faire face à cette problématique en s'appuyant sur des ressources suffisantes.	
<b>Développement (obligatoire) :</b> Le harcèlement scolaire empoisonne la vie des personnes qui le subissent. Ces violences verbales, psychologiques et/ou physiques répétées dans le temps constituent ainsi une réalité quotidienne pour un bon nombre d'élèves neuchâtelois-e-s. Les effets sont bien souvent dévastateurs : angoisse, décrochage scolaire, dépression, désocialisation... À moyen terme, le harcèlement peut avoir des conséquences importantes sur le développement de l'enfant et de l'adolescent-e. À la suite d'une consultation des milieux compétents, dont notamment des associations de parents d'élèves, des pédiatres et des syndicats d'enseignant-e-s, nous présentons par une démarche interpartis plusieurs propositions permettant de lutter contre le harcèlement scolaire. Les enseignant-e-s sont en première ligne pour agir face au harcèlement. Par conséquent, il est essentiel qu'ils et elles puissent bénéficier de formations répétées tout au long de leur parcours professionnel pour être en mesure de repérer, signaler et assurer un suivi des cas de harcèlement. Il en va de même pour les membres des directions. Il ne faut en aucun cas alourdir encore la charge des enseignant-e-s. La tâche éducative « normale » des enseignant-e-s est déjà suffisamment complexe. Des moyens suffisants doivent donc être engagés pour que cette tâche supplémentaire ne pèse pas sur les enseignant-e-s sans autres aménagements. La prise en charge des harcelé-e-s et de leurs harceleurs doit absolument être confiée à des éducateur-trice-s formé-e-s.	
<b>Demande d'urgence :</b> NON	

<b>Auteur-e ou premier-ère signataire :</b> prénom, nom (obligatoire) : Antoine de Montmollin		
<b>Autres signataires (prénom, nom) :</b>	<b>Autres signataires suite (prénom, nom) :</b>	<b>Autres signataires suite (prénom, nom) :</b>
Niels Rosselet-Christ	Céline Barrelet	Brigitte Leitenberg
Claudine Geiser	Romain Dubois	Blaise Fivaz
Nathalie Schallenberger	Fabienne Robert-Nicoud	Joëlle Eymann
Amina Chouiter Djebaili	Katia Della Pietra	Mathias Gautschi
Laurent Duding	Corine Bolay Mercier	Assamoi Rose Lièvre
David Moratel	Anne Bramaud du Boucheron	Patricia Sörensen
Arnaud Durini	Daniel Berger	Christiane Barbey
Roxann Durini	Quentin Geiser	Evan Finger
Damien Schär	Yann Mesot	Manon Freitag
Michelle Grämiger	Laurent Suter	Mireille Tissot-Daguette
Aël Kistler	Jennifer Hirter	Caroline Plachta

Sarah Pearson-Perret	Magali Bréchet	Martine Donzé
Sébastien Marti	Pierre-Yves Jeannin	Maxime Auchlin
Ludovic Kuntzer	Pascale Ethel Leutwiler	Mary-Claude Fallet
Vincent Martinez	Sarah Curty	Cédric Haldimann
Armin Kapetanovic	Niel Smith	Richard Gigon
Patrick Erard	Manon Roux	Sarah Blum
Cloé Dutoit	Marina Schneeberger	Catherine Loetscher
Clarence Chollet		